

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant résiliation d'engagement du
caporal Loïc HOULMIERE au CIS
LABRUGUIERE

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la demande de changement d'affectation de Monsieur Loïc
HOULMIERE du centre de secours de LABRUGUIERE au service
départemental d'incendie et de secours des PYRENEES-ORIENTALES,

VU l'arrêté de Monsieur le président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours des PYRENEES-
ORIENTALES en date du 30 juin 2015, portant engagement de Monsieur
Loïc HOULMIERE en qualité de sapeur pompier volontaire au grade de
caporal à compter du 8 juillet 2015,

VU l'avis du comité de centre de LABRUGUIERE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

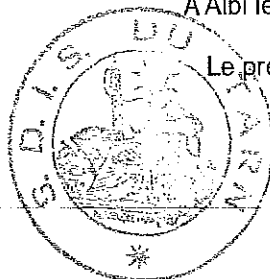
ARRÊTE :

Article 1^{er} : La résiliation de l'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire, du caporal Loïc HOULMIERE au centre de secours de LABRUGUIERE, est acceptée, à compter du 8 juillet 2015 pour
changement d'affectation au service départemental d'incendie et de secours des PYRENEES-ORIENTALES.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 21 AOUT 2015

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



Le président du conseil d'administration,
pour le président empêché,
le 1er vice-président,

Jean-Paul RAYNAUD

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.**